

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du 10 MARS 2020

Les points 13 et 14 de l'ordre du jour sont soumis à un vote groupé

Délibérations CA 2020 / 03 / 10 - 15 à 17

Point 13 de l'Ordre du Jour

MODIFICATIONS de la CHARTE de LABELLISATION des ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES et des RÈGLES d'UTILISATION des LOCAUX par les ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES LABELLISÉES

Document transmis aux Administrateurs

* ANNEXE S 7 et 7bis

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 15

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modifications apportées à la Charte de Labellisation des Associations étudiantes et aux règles d'utilisation des locaux par les Associations étudiantes labellisées.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	17
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020

Le Président Pierre MUTZENHARDT

Transmis au Recteur Chancelier le 1 2 MARS 2020



Point 14 de l'Ordre du Jour

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC) :

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 16

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'attribution de financements dans le cadre de la 1ère session de 2020 de l'Appel à Idées – financements figurant dans le tableau en annexe 8.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	17
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020

Le President

Pierre MUTZENHARDT

Transmis au Recteur Chancelier le 1 2 MARS 2020



★ ATTRIBUTION de SUBVENTIONS au FONDS de SOLIDARITÉ et de DÉVELOPPEMENT des INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) - 1ère session de 2020

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 9

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'attribution de subventions au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiants dans le cadre de la 1ère session de 2020 – subventions figurant dans le tableau en annexe 9.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	17
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT



CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du 10 MARS 2020

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 18

Point 16 de l'Ordre du Jour

PROCÉDURE d'AVANCEMENT des ENSEIGNANTS CONTRACTUELS: DÉTERMINATION du VOLUME de PROMOTIONS

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 10.0 à 10.3

Annexe 10.0 : Procédure AVANCEMENT Enseignants CONTRACTUELS - détermination VOLUME PROMOS

Annexe 10.1: AVANCEMENT Enseignants Contractuels - RELIQUAT PROMOS année suivante

Annexe 10.2: MODELE Rapport d'Activité

Annexe 10.3: MODELE Entretien & Compte Rendu

Délibération :

Dans le cadre de la procédure d'avancement des Enseignants contractuels, les membres du Conseil d'Administration approuvent :

- les modalités du calcul annuel des promotions.
- le calendrier de gestion des opérations,
- le projet de compte-rendu de l'entretien d'appréciation de la situation professionnelle,
- le modèle de rapport d'activité en vue de l'avancement à la classe supérieure.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	3
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Le Président Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le 13 1A (L) 22
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le M 1 Arts 220

transmission au Recteur Chancelier des Universités le 1 2 MARS 2020

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.